ART. 5 TER N° AS157

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS157

présenté par M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 5 TER

Substituer au mot :	
« seniors »,	
les mots :	
« salariés âgés »	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel